

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 octobre 2008

CP 08/10-22

LE COLLÈGE AU CINÉMA

Lors du vote de la DM1 de 1990, l'Assemblée Départementale a mis en place, en relation avec le Centre National du Cinéma et l'Inspection Académique, une nouvelle politique intitulée « Le Collège au Cinéma ». Ce dispositif national inclut la fréquentation du cinéma dans le rythme scolaire pour apprendre aux élèves la pratique cinématographique. Lors de la mise en place de cette politique, il a été décidé de prendre en charge, les billets d'entrée (2,50 € par élève) et les frais de transport des collèges éloignés et tenus d'organiser leur transport jusqu'aux salles de cinéma.

En Tarn-et-Garonne, cette opération s'est déroulée durant toute l'année scolaire 2007-2008 au rythme de deux séances par trimestre (un film pour les élèves de 6ème et 5ème, un film pour les élèves de 4ème et 3ème). 15 établissements ont participé, dont 4 privés, pour un total de 3 765 élèves.

La proposition d'attribution de subvention aux collèges a engagé des frais de transport pour l'année scolaire 2007-2008 pour un montant de 5 231 €, .

Dans l'hypothèse où cette proposition serait retenue, je vous précise que les dépenses afférentes seront imputées sur l'article 657373, sous-fonction 221 du Budget Départemental.

La situation budgétaire serait la suivante :

A – Autorisation d'Engagement.....	16 000 €
B – Engagement à la précédente commission	8 270 €
C – Engagement à la présente commission	5 231 €
D – Reliquat	2 499 €

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision.